

# Compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2021

Convocation envoyée le 09 Novembre 2021

Présents : JLuc NOYER, JPaul MONTORIOL, Christophe BEUSSE, Stéphanie FAURIE THOMAS, Aude GARRIGUE, Ludovic GRANGER, Philippe KRZEMINSKI, Alain LESTANG, Cyril ROUGIER, JPaul TABANOU.

Absent : Daniel LONGO

Procuration : Daniel LONGO a donné procuration à Jean Luc NOYER

Aude GARRIGUE est nommée secrétaire de séance et donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal. Aucune observation.

## Ordre du jour

- **Rapport d'activité 2020 - SDE 24**

Le rapport d'activité est présenté par Philippe KRZEMINSKI

- **Rapport d'activité 2020 – Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord**

Monsieur le Maire porte à connaissance le rapport d'activité du Syndicat Mixte du Pays de L'Isle en Périgord.

- **Loi Climat et Résilience : Zéro Artificialisation Nette des sols**

La Loi Climat et Résilience concerne la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte, en 2050, de l'objectif du Zéro artificialisation nette, c'est-à-dire la volonté affichée par l'État de freiner la consommation d'espaces et de limiter l'étalement urbain.

Il s'agit, au niveau national, de réduire de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols (c'est-à-dire « *l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol* ») au regard de la consommation réelle observée des espaces naturels, agricoles et forestiers dans la décennie précédente.

Le conseil municipal partage cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État, s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés, la notion d'étalement urbain ne s'appréciant évidemment pas de la même manière autour d'une métropole et aux abords d'une petite commune rurale.

- **Dématérialisation des autorisations d'urbanisme « droit des sols »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 toutes les communes devront être en capacité de recevoir des saisines par voie dématérialisée de dossiers d'autorisation d'urbanisme.

Le Conseil Municipal approuve le projet.

- **Projet aménagement Bourg : Attribution des marchés**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 novembre 2021 avec la maîtrise d'œuvre afin d'analyser les offres des différentes entreprises qui ont postulé pour le marché.

En ce qui concerne le lot 1 (VRD Maçonnerie et mobiliers), trois entreprises ont répondu :  
La société MURET, EUROVIA et COLAS.

La commission suggère une analyse plus approfondie des offres de deux entreprises (MURET et EUROVIA) avant de statuer sur le choix de l'entreprise. Une demande de renseignements complémentaires va leur être adressée.

Pour ce qui est du lot 2 (Espaces verts), trois entreprises ont répondu : Serra Paysage, ID Verde et Côté Jardin.

La commission privilégie l'entreprise Serra Paysage.

Le conseil municipal est déclaré clos à 22heures 30.